

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

SECRET N° 07-130 MESSI. DGP. DGPCE. 28

Portent intégration et nomination de Monsieur TAMBA-TAMBA (Joachim Amour Parfait, dans les cadres de la Catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers/ (Administration Générale).--
S.A.F.

LE PREMIER MINISTRE

- (/I S A S :
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 010/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u l'arrêté n° 2087/BE du 21.6.1950, fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/426 du 29.12.1962, fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des S.A.F. ;
 - (/u le décret n° 62/130/HF du 9.5.1962, fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962, fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
 - (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962, fixant les catégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut général des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 - (/u le décret n° 63/01/FP-BE du 2.3.1963, fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;
 - (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
 - (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 84/056 du 8.8.1984, portant nomination du Premier Ministre ;
 - (/u le décret n° 87/401 du 20.8.1987, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 87/402 du 20.8.1987, portant organisation des intérêts des Membres du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
 - (/u le protocole d'Accord du 05.06.1970 signé entre l'U.R.S.S. et la République Populaire du Congo ;
 - (/u la lettre n° 6450/MESSI.CAB.DOB du 20 Novembre 1986, du Directeur de l'Oriantation et des Bourses transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;

- SECRET :

Stg.

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées du décret n° 62/428 du 29.12.1962 et du Protocole d'Accord du 05.06.1970 susvisés, Monsieur TAMBA-TAMBA (Joachim-Amour-Parfait), né le 6 Décembre 1957 à Sengamercia, titulaire du Diplôme de " Master Of Arts " en Droit, Spécialité : Jurisprudence, obtenu à l'Université d'Etat de KOUJAN (U.R.S.S.), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers-SAF-(Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur des SAF Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORP et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 30 Décembre 1987

Par le Premier Ministre,

Le Garde des Sceaux.

Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice,

Am. Loubé

Commandant Dieudonné KILIMBE. -

Ange Elouard POUNGUI. -

JORPC..... 1
DGFP.DGPE..... 3
DGPE/BST..... 3
D.C.B..... 3
D.C.F..... 1
M.C.P.M.E..... 2
S.G.C.P.M.E..... 2
DOSSIER..... 3
INTERESSE..... 1
SGG/EC..... 2./-